

AMENDEMENTS ACCEPTÉS.

Cinq pour cent de la somme totale restée pour l'encouragement de l'agriculture seront affectés et employés pour l'encouragement de l'enseignement et de l'éducation agricole.

La Chambre d'Agriculture pourra, dans ses rapports au Gouvernement, indiquer l'emploi à faire de cette somme.

Les balances non réclamées, de la somme totale votée pour l'encouragement de l'agriculture seront mises à la disposition de la Chambre d'Agriculture, pour les fins déterminées par la loi.

Les écoles, collèges, où il est donné un cours d'enseignement agricole, et qui recevront à raison de tel enseignement une subvention à même les deniers publics pourront choisir parmi les professeurs agricoles, une personne, pour être membre de la Chambre d'Agriculture.

Les Surintendants des écoles, les professeurs agricoles nommés par le Gouvernement, seront membres de la Chambre d'Agriculture, *ex officio*.

Et la Chambre s'ajourne.

(Par ordre,)

T. CHAGNON.

Secrétaire.

CHRONIQUE AGRICOLE—AVRIL 1861.

SOMMAIRE.—Fabrication du sucre—Procédé nouveau de clarification et cristallisation—Simplicité de direction, de travail et d'appareil—Plus de filtration sur le noir—Plus d'opérations gigantesques—Maladies des pommes de terre et des patates—Cause et remède—Antagonisme des praticiens et théoriciens—Travaux du mois.

Depuis la publication du précédent numéro, nos journaux de France nous ont apporté sur la fabrication du sucre une très importante nouvelle, que, sans plus de retard, nous ferons passer sous les yeux de nos lecteurs. Le procédé qu'elle révèle les intéressera, nous n'en doutons pas ; et peut être que pour quelqu'un d'entr'eux, ami de la science et du progrès, sera-t-il possible encore d'en faire l'essai cette année sur une petite partie de sirop d'érable. Ce serait une heureuse opération, puisqu'elle le mettrait en état de juger de suite de sa valeur et d'en tirer profit l'année prochaine, s'il y avait lieu, en agissant plus en grand.

Disons bien vite qu'il s'agit d'une complète révolution dans les moyens employés jusqu'ici pour le blanchiment et la cristallisation du sucre. Au lieu de ces travaux compliqués et minutieux qui nécessitent l'installation d'établissements formidables, il n'est besoin dans l'application du nouveau procédé, dû aux recherches de M. Rousseau, et dont rendent compte M. Barral dans le journal *l'Opinion nationale* et M. Grandvoinet dans le *Journal d'Agriculture Progressive*, il n'est besoin, disons-nous, que d'agents chimiques d'un prix peu élevé et sans action nuisible.

La filtration sur le noir animal n'est plus utile.